

VITROLLES - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEL01-26

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/01/2026

Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC GRAINES DE SOLEIL POUR LA FOURNITURE DES PANIERS BIO

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de competences par themes - Aide sociale

Date de télétransmission : 13/02/2026 Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : 01 26 RENOUELEMENT CONVENTION GRAINES DE SOLEIL.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20260128-DEL01-26-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/02/2026

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 28 JANVIER 2026

DELIBERATION N° 01/2026

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Kadija, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline.

Absents excusés : M. GACHON Loïc, M. PORTE Henri-Michel, Mme THIBAUT Marie-Thérèse donne pouvoir à Mme INFANTES Maryline ; RIOUAL Françoise, Mme REVOL Mylène donne pouvoir à MME LIZEE Anne-Christine.

Absents : Mme SAHUN Véronique.

C.A. en exercice : 17

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation : 20 janvier 2026

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10.

Le nombre de votants est arrêté à 12 voix.

La séance est ouverte à 18h05.

Mme RAFIA Kadija quittera l'assemblée à 18h20 en laissant son pouvoir à Mme HAMOU THERREY Bernadette.

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GRAINES
DE SOLEIL POUR LA FOURNITURE DE PANIERS BIO A L'ÉPICERIE SOCIALE**

Vu Le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la convention avec l'association « Graines de soleil » ci-après annexée.

Vu la délibération n°02/2025 du 6 mars 2025 relative à la convention entre Graines de Soleil et le CCAS pour la fourniture de paniers Bio à l'épicerie sociale,

Considérant que Graines de soleil développe un partenariat sur le territoire vitrollais et que l'association a la compétence d'intervenir auprès de publics en situation de précarité et anime de nombreuses actions collectives.

Il convient de renouveler la convention dans laquelle Graines de soleil s'engage à livrer à l'épicerie sociale du CCAS 15 paniers par semaine, sur 46 semaines/an, pour une valeur de 14.80 €/panier.

Ce panier, de 3,5kg, est composé à minima de 5 variétés de produits maraîchers différents issue de la production d'agriculteurs locaux et du pourtour de l'Etang de Berre.

Ce partenariat fourni 2.4 Tonnes de fruits et légumes Bio annuellement à l'épicerie sociale.

Considérant que le CCAS de Vitrolles et Graines de Soleil souhaitent renouveler leur partenariat afin d'impulser une démarche d'accessibilité à l'alimentation de produits frais et locaux dans le but d'encourager un accès digne à l'alimentation pour les usagers de l'épicerie sociale.

Considérant que cette convention, tout en permettant à des personnes à faibles revenus d'accéder à une alimentation de qualité, prévoit également un accompagnement à travers des animations, ateliers et conseils, favorisant la préparation et l'utilisation de ces légumes dans une alimentation équilibrée.

Considérant que Graines de soleil a sollicité pour 2026 un financement de 30% des paniers du réseau des Jardins de Cocagne dans le cadre du programme national Grand Champ. La dépense prévisionnelle maximale pour 2026 est de 10 212 € sans financement et pourrait être minorée de 30% par l'accord du réseau des Jardins de Cocagnes.

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le renouvellement de la convention avec à l'association Graines de Soleil pour la fourniture de paniers Bio pour l'épicerie sociale pour une durée d'un an.

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Autorise M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer la convention afférente et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour ~~extraire~~ conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

2, chemin des Vignes
13741 Vitrolles
Cedex